



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

25 mars 2021

Le Gouvernement a déterminé les modalités dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire pour la semaine du lundi 28 mars au vendredi 2 avril inclus

Dans la perspective de casser les dynamiques de transmission dans tous les pans de la vie sociale, et afin de mieux contrôler l'épidémie et de repartir sur de nouvelles bases dans la durée, le CODECO a pris plusieurs décisions dont la suspension des cours en présentiel dans l'enseignement primaire et secondaire ordinaire et spécialisé du lundi 28 mars au vendredi 2 avril inclus, à l'exception des examens et des épreuves de qualification.

Une rencontre avec les acteurs de l'enseignement a donc été organisée ce jeudi par le Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet et la Ministre de l'Éducation Caroline Désir afin de déterminer des modalités précises de cette semaine d'arrêt temporaire des cours en présentiel pour les élèves du primaire et du secondaire (toutes les informations se retrouvent dans la [circulaire](#)) mais aussi d'aborder la situation dans l'enseignement maternel.

Si le choix du CODECO de maintenir l'enseignement maternel en présentiel peut s'expliquer par le fait que les contaminations sont nettement moins élevées que dans l'enseignement primaire et secondaire, il pose par contre des problèmes complexes sur le plan organisationnel pour les directions et soulève des questions d'égalité de traitement entre les membres du personnel.

Dès lors, il a été décidé de limiter autant que possible les contacts dans l'enseignement maternel. Concrètement, il est demandé aux écoles d'organiser l'accueil des élèves régulièrement inscrits mais de ne pas prévoir d'activités pédagogiques impliquant l'acquisition de nouvelles compétences et d'inviter les parents à garder au maximum leurs enfants à la maison ou à trouver des solutions de garde alternatives ne mobilisant pas des personnes à risque afin de participer à l'effort collectif de limitation des contacts (l'obligation scolaire ne sera pas contrôlée pour les 3èmes maternelles).

Les membres du personnel de l'enseignement maternel, primaire et secondaire restent à la disposition de leur pouvoir organisateur et des élèves qui éprouveraient des difficultés.

Voici le lien vers la circulaire :

http://enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=8288

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 (0) 473 27 14 79

Cabinet de Caroline DESIR

Jean-François Mahieu

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 (0) 476 54 55 75

Contacts presse

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 (0) 473 27 14 79

Cabinet de Frédéric DAERDEN

Xavier Gonzalez

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 (0) 479 86 59 11

Cabinet de Bénédicte LINARD

Lauriane Douchamps

Lauriane.Douchamps@gov.cfwb.be

+32 (0) 478 98 59 96

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Olivier Schotte

Olivier.Schotte@gov.cfwb.be

+32 (0) 488 48 93 83

Cabinet de Caroline DESIR

Jean-François Mahieu

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 (0) 476 54 55 75